

La place des primes dans la rémunération

mis en ligne au 05/12/2012

En 2010, dans les entreprises de 10 salariés et plus du secteur privé, le salaire de base représente 85,2% de la rémunération, les primes 13% et la rémunération des heures supplémentaires ou complémentaires 1,8%. 83% des salariés ont perçu des primes ou des compléments de salaires ...ce qui fait tout de même 17% qui n'ont rien touché au-dessus de leur salaire de base. Il s'agit ici de moyennes. Ce sont surtout les types de primes qui créent des différences selon les catégories socio professionnelles. La taille de l'entreprise, son secteur professionnel fait aussi varier la hauteur des primes. ('Champ : entreprises de 10 salariés et plus).

La catégorie professionnelle

Catégories de primes % sur ces catégories

	H sup %	Primes %	Ancienneté %	Contraintes de poste %	Performance individuelle %	Performance collective %	Autres %
Cadres	0,5	14,2	6,3	5,4	48,8	4,1	35,4
Professions intermédiaires	1,7	13,5	21,6	13,1	23,1	4,1	38,1
Employés	2	10,5	18,6	13,2	17	6	45,3
ouvriers	4	12,4	24,5	25,2	11,7	4	34,7

Lire : l'ancienneté constitue 24,5% du total des primes pour les ouvriers dans la masse salariale brute

Le % des HS et des primes est calculé sur la masse salariale brute. La catégorie « autres » recouvre : le 13^e mois, les primes de fin d'année, les avantages en nature, primes de vacances et primes exceptionnelles.

Les primes constituent donc 14% de la rémunération d'un cadre et seulement 10% de celle d'une employée.

Pour les cadres, c'est la performance individuelle qui est la prime la plus conséquente. Pour les ouvriers, ce sont les contraintes de poste et l'ancienneté.

Proportion de salariés concernés par les différentes composantes de la rémunération en 2010, selon la catégorie sociale

Primes

	H Sup	Primes	Ancienneté	Contraintes poste	Performance individuelle	Performance collective	autres
Cadres	11	87	15	13	51	10	61
Prof intermédiaires	35	86	39	24	36	12	59
Employés	44	78	29	17	25	13	52
Ouvriers	61	82	47	34	28	13	50

En 2010, 87% des cadres ont touché une prime

Alors que les heures supplémentaires, l'ancienneté et les contraintes de poste constituent la part de primes la plus importante pour les ouvriers, c'est le contraire pour les cadres.

Les variables

La rémunération de base

Plus la rémunération de base est élevée et plus la proportion de salariés concernés par les primes s'accroît.

La taille de l'entreprise

La part des primes comme la proportion de salariés concernés augmentent avec la taille de l'entreprise :

- Dans les entreprises de 10 à 19 salariés, cette part est de 8,6% et 6 salariés sur 10 en bénéficient.
- Dans les entreprises de 500 salariés et plus la part atteint 14,5% de la rémunération et concerne 9 salariés sur 10.

Le secteur professionnel

La part des primes est plus élevée dans les secteurs des industries extractives, les activités financières et d'assurance, moins élevée dans la construction, les autres activités de services, la santé et l'action sociale.

Les heures supplémentaires

41% des salariés ont reçu une rémunération pour heures supplémentaires, 61% des ouvriers.

Epargne salariale

Près de 50% des salariés en sont bénéficiaires, pour un surcroît de rémunération de 6,9% en moyenne.

Voir les analyses de la DARES sur le site du ministère

<http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherches-statistiques-de,76/etudes-et-recherches,77/publications-dares,98/dares-analyses-dares-indicateurs,102/2012-063-la-structure-des,15400.html>